

II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC - HIVER 2016-2017

A) CATÉGORIES

CATÉGORIE	ÂGE	ANNÉE/DATE	SEXE	ÉPREUVES
U14	12-13 ans	2003-2004 **	H-F	Slalom, slalom géant, super géant et évaluation motrice.
**Jeux du Québec U14 : Inclus 1 ^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2004)				

- Slalom géant (2 courses) Note : 1 manche = 1 course
- Slalom (2 courses) Note : 1 manche = 1 course
- Super Géant (1 course) Note : 1 manche = 1 course

N.B.: LE CASQUE RIGIDE EST OBLIGATOIRE

Ski *Twin-tip* non permis et protection de Slalom obligatoire en Slalom.

Le port d'un protecteur de dos est recommandé pour tous les athlètes.

Le port d'un casque protecteur approprié à la discipline est obligatoire lors des épreuves de super géant, slalom géant et slalom (habileté). Le casque à oreille molle pourra être utilisé seulement en slalom.

SQA recommande le port de la barre de protection en slalom et la protection buccale dans toutes les disciplines.

B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

Athlètes

Maximum: 14 athlètes (7 garçons – 7 filles)

Minimum : 1

Entraîneurs

Entraîneur responsable: 1 obligatoire

Entraîneur adjoint : 2 maximum, 1 minimum

Accompagnateur : aucun accompagnateur

C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS

L'entraîneur responsable de la délégation doit posséder un niveau développement formé en règle de la Fédération des entraîneurs de ski du Canada (FESC) et un niveau II officiel (programme d'officiels du ski alpin).

Les entraîneurs adjoints devront posséder un niveau introduction certifié au minimum et doivent être à jour dans leurs crédits d'éducation et de gestion du risque de la FESC.

N.B : lors du départ et le retour de la délégation, il est possible que le chauffeur du cube transportant le matériel sportif de votre équipe provienne de votre personnel d'encadrement (entraîneurs ou accompagnateurs)

D) AFFILIATION ET MODALITÉS

Membre d'un club affilié à la fédération.

E) ADMISSIBILITÉ

- La région devra avoir tenu un événement à l'hiver 2015-2016 et 2016-2017
- Participation aux Jeux du Québec régionaux

F) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

Lieu de pratique sportive (club affilié)

G) SURCLASSEMENT

Aucun

H) SUBSTITUTION

Suivant dans l'ordre au classement combiné de la compétition régionale

I) EXCLUSION

Aucune

J) MÉDAILLES

Le nombre prévu de médailles distribuées lors de la Finale sera de :

Médailles d'or : 10

Médailles d'argent : 10

Médailles de bronze : 10

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs

K) TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort doit se faire la veille de la première épreuve. Ce tirage aura lieu au club hôte.

Le groupe des filles partira toujours avant celui des garçons.

L'ordre de départ sera déterminé par un tirage initial par sexe. À partir de ce tirage, 5 blocs seront formés :

Course 1 = ABCDE

Course 2 = CDEAB

Course 3 = EABCD

Course 4 = BCDEA

Course 5 = DEABC

NB veuillez noter que le règlement en vigueur sera celui du Chapitre 4 du manuel des règlements SQA pour l'année des Jeux.

ÉPREUVES

- Slalom géant (2 courses) Note : 1 manche = 1 course
- Slalom (2 courses) Note : 1 manche = 1 course
- Super Géant (1 course) Note : 1 manche = 1 course

L) SYSTÈME DE POINTAGE

Le système de pointage qui sera utilisé sera :

Grille de 500 points :

Position	Points	Position	Points	Position	Points
1	500	21	51	41	19
2	400	22	47	42	18
3	300	23	44	43	17
4	250	24	41	44	16
5	225	25	38	45	15
6	200	26	36	46	14
7	180	27	34	47	13
8	160	28	32	48	12
9	145	29	31	49	11
10	130	30	30	50	10
11	120	31	29	51	9
12	110	32	28	52	8
13	100	33	27	53	7
14	90	34	26	54	6
15	80	35	25	55	5
16	75	36	24	56	4
17	70	37	23	57	3
18	65	38	22	58	2
19	60	39	21	59	1
20	55	40	20	60 +	1

Point attribué à la première position = 500

M) SYSTÈME DE CLASSEMENT

Somme de tous les points de chaque athlète d'une même région

Pour tout changement à cette norme d'opération, la fédération, le mandataire régional ou le COFJQ doit envoyer sa proposition par écrit à **SPORTSQUÉBEC**. **SPORTSQUÉBEC** se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande.